



Succès du Placement Privé d'Atari

- **Demande forte, placement de 7,5 M€**
- **Dilution limitée à 4,98% sur une base totalement diluée**
- **Accélération du plan de développement de l'entreprise et de la valorisation du portefeuille de plus de 200 jeux Atari**

Paris, le 19 avril 2018 – 7h30 heures – ATARI (ISIN : FR0010478248 - ATA, éligible PEA-PME), l'un des éditeurs et producteurs de divertissement interactif les plus reconnus au monde, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, effectué par construction accélérée d'un livre d'ordres. L'opération d'augmentation de capital a été engagée pour accélérer le plan de développement de l'entreprise.

La Société a placé 13 636 364 actions nouvelles au prix unitaire de 0,55 €, prime d'émission incluse, pour un montant total de 7,5 millions d'euros, contre 5 millions d'euros prévus initialement, ce qui démontre la forte demande et le succès de cette opération. L'opération représente une dilution de 5,35% du capital social post-opération de la Société, et de 4,98% du capital sur une base totalement diluée. À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission sera de 0,95 % après l'émission.

Les fonds levés seront alloués à titre principal à la valorisation du portefeuille de plus de 200 jeux et à d'éventuelles opportunités d'acquisition de droits de propriété complémentaires aux jeux existants, et pour le solde à l'activité générale du groupe Atari.

L'opération a été mise en œuvre par décisions du Conseil d'administration du 17 avril 2018 et du Président Directeur Général du 18 avril 2018, conformément aux 18 et 19^{ème} résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 septembre 2017 et à un prix représentant une décote de 19,58% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédent le prix de fixation de l'émission et une décote de 15,25% par rapport au cours de clôture du 18 avril 2018.

L'augmentation de capital est effectuée par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé. Le règlement-livraison des actions

nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission sur le marché d'Euronext Paris est prévu le 20 avril 2018. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le même code ISIN : FR0010478248 – ATA.

Le capital social d'Atari sera composé de 255 105 360 actions à l'issue du règlement-livraison.

Post-augmentation de capital, Ker Ventures (société contrôlée par Frédéric Chesnais) détient 18,45 % du capital (21,25% sur une base totalement diluée) et le flottant est de 81,55 %.

Louis Capital Markets LLP est intervenu en tant que Chef de File & Teneur de livre de L'Opération.

EuroLand Corporate est intervenu en tant que conseil de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé, n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 16 janvier 2018 sous le numéro D.17-0823-A01, incluant le rapport financier semestriel du 30 septembre 2017, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet. (www.atari.com)

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : www.atari.com et www.atari-investisseurs.fr.

Avertissement

En France, l'offre des actions Atari décrites ci-dessus a été effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus n'a été publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre

une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Atari aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions Atari n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Atari n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Atari aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68